Service départemental d'incendie et de secours de la Dordogne
Etablissement Public Administratif

Corps départemental des sapeurs-pompiers

Etat-major

Groupement des Services Opérationnels
Service Départemental Prévention

GSO/BL/MLS/N° 1081
Dossier suivi par :
Lieutenant Bruce Loubignac
Tel : 05.53.35.82.95
Mail : loubiganc.bruce@sdis24.fr

Périgueux, le 28 MAI 2021

Le directeur départemental
des services d'incendie et de secours,
chef du corps départemental

à

Monsieur le Directeur Départemental des Territoires de la Dordogne

commune	activité	dénomination	classement	
LES LECHES	**CHAMP PHOTOVOLTAIQUE**		-	-

n° dossier	adresse	procédure	demandeur
I234.00005	**Lieu-dit Le Treillou**	**PERMIS DE CONSTRUIRE 2423421D0005**	**CENTRALE SOLAIRE DE LES LECHES M. François Daumard 04.67.40.74.00**

En réponse à votre demande du 9 avril 2021 et s'agissant d'un projet pour lequel la consultation de mes services n'est imposée par aucune disposition réglementaire, je vous prie de bien vouloir trouver ci-jointes les principales recommandations en matière de défense et de lutte contre l'incendie.

1/ Accessibilité des secours au site et circulation interne :

1.1/- Le chemin d'accès doit répondre aux caractéristiques techniques d'une voie engin. En secteur forestier, il peut être admis à la place une piste qui répond aux caractéristiques ci-après, relie la route du domaine public et le parc :

Emprise (BdR, bas-côtés et fossés) >10m
Hauteur libre >3,5m
Pente <12%

Bande de Roulement :

- >4 m
- 25 cm de calcaire ou GNT (après compactage) (fournir attestation entreprise)
- OU Sondage(s) aléatoire(s) réalisé(s) (fournir compte rendu)
- Pente 2% (évacuation eau)
- Débroussaillement

Bas-côtés :
- 2m de part et d'autre (stabilisés pour un PL de 19T)
- Fossés de part et d'autre

Débroussaillement : 10m par rapport à l'axe de la piste
Balisage et identification de la piste

1.2/- • Voies de communications internes :

Le parc comprend 2,8 ha de surface de panneaux PV d'un seul tenant et, une seule piste périmétrale intérieure dont les caractéristiques sont rappelées ci-après :
Emprise (BdR et bas-côté) >8m
Hauteur libre >3,5m
Pente <12%

Bande de Roulement :

- o >4 m
- o 25 cm de calcaire ou GNT (après compactage)

(fournir attestation entreprise OU CR de sondage)

- o Pente 2% (évacuation eau)
- o Débroussaillement

Bas-côtés :

- o 2m de part et d'autre (une bande de sable extérieure pouvant remplacer le bas-côté, côté extérieur). (Stabilisés pour un PL de 19T).
- o Débroussaillement

Compte tenu des règles de sécurité lors de l'engagement des personnels vis-à-vis du risque électrique (distance supérieure à 5 m des installations sous tension, cf guide de doctrine opérationnelle de la DGSCGC du 01/09/2017), le requérant est informé que notre action se limitera aux missions réalisables depuis cette piste périmétrale intérieure sans pénétrer dans les sillons de panneaux ou la tension est permanente.

2/ Défense incendie et ressource en eau

La bâche incendie de 120m3 doit être associée à une aire d'aspiration de 32m². L'ensemble (aire d'aspiration et PEI) doit être situé à une distance minimale coupe-feu de 8 m de toute installation technique ou élément naturel (haie, végétation…).

Le PEI comprendra 2 prises d'eau : un poteau d'aspiration à l'extérieur de la clôture du site et une prise d'eau classique directement sur le PEI au niveau de l'aire d'aspiration

3/ Risques électriques et intervention des secours :

Une astreinte téléphonique 24h/24 et 7j/7 devra être mise en place par l'exploitant de l'installation PV

Comme convenu vous trouverez en retour le dossier relatif à votre demande. Toutefois, je vous remercie de bien vouloir adresser une copie de ce dossier de façon dématérialisée à l'attention du Lieutenant Bruce Loubignac. à l'adresse mail suivante : GSO.Secretariat@sdis24.fr.

Contrôleur Général François COLOMES

Copie à Madame le Maire de la commune de LES LECHES.